

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

**Objet :** Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais  
**Demandes de subventions :** de Audois, Mise  
**aux normes du réservoir** - VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
**Commune de** L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,  
**TREVILLE** de VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du  
9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil  
communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 23-154

CONSIDERANT qu'il convient de mettre aux normes le réservoir d'eau  
potable de la commune de TREVILLE,

DECIDE

**ARTICLE I :** de déposer auprès l'agence de l'eau Rhône Méditerranée  
Corse, sise Immeuble Le Mondial, 219 rue le Titien, CS 59549, 34961  
MONTPELLIER CEDEX 2, et du Département de l'Aude, sis allée  
Raymond Courrière, 11855 CARCASSONNE les demandes de  
subventions suivantes :

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en  
Préfecture le :

Et par la publication  
informatique le :

Intitulé de l'opération	Mise aux normes du réservoir
Localisation	TREVILLE
Année de démarrage des travaux	2024
Montant de l'opération (HT)	74 605,20 €
Taux d'aide de l'agence de l'eau	50 %
Montant d'aide de l'agence de l'eau (HT)	37 302,60 €
Taux d'aide du CD11 (HT)	30 %
Montant de l'aide du CD11 (HT)	22 381,56 €
Autofinancement	14 921,04 €

**ARTICLE II** : la présente décision n° 23-154 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**ARTICLE III**: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur

Castelnaudary, le 26 octobre 2023

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 011-200035855-20231026-DECISION\_23154-DE

